

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOL - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Étaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 010-10563/21/CM

■ Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain engagés sur la ville de Marseille - Approbation des avenants aux conventions fixant les modalités de règlement et de transfert à la Métropole des participations municipales octroyées au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine - Modification de la délibération n° CHL 004-9680/21/CM du 18 février 2021

MET 21/20278/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (PRU) et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain engagés sur son territoire, la Ville de Marseille a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU.

Le GIP assurait à ce titre le reversement aux maîtres d'ouvrages des subventions municipales.

Du fait de l'arrivée à terme de sa convention constitutive, le GIP MRU a été dissous le 31 décembre 2019.

L'ensemble des missions de mutualisation des financements des co-financeurs publics ne pouvait donc plus être assuré par le groupement depuis cette date.

Aussi, et afin de garantir la poursuite et le suivi des opérations de renouvellement urbain sur Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain et en sa qualité d'interlocuteur unique des partenaires du renouvellement urbain, a acté, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019, la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine du GIP MRU.

La reprise de ces activités par la Métropole nécessitait toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits par le GIP MRU.

A cet effet, les modalités de reprise par la Métropole Aix-Marseille-Provence des missions du GIP MRU de mutualisation des financements publics et de reversement des subventions municipales aux maîtres d'ouvrage ont été définies dans le cadre de trois conventions de transfert distinctes conclues le 26 mars 2021 entre la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 20/0597/EFAG du 23 novembre 2020, n°20/0736/EFAG et n°20/0738/EFAG du 21 décembre 2020 et n°21/0036/EFAG du 8 février 2021, des délibérations de l'Assemblée Générale du GIP Marseille Rénovation Urbaine n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25 mai 2020 et de la délibération du Conseil de la Métropole n° CHL 004-9680/21/CM du 18 février 2021.

- Une convention de transfert a ainsi été conclue pour les 9 Programmes de Renouvellement Urbain suivants :

- « PRU FLAMANTS IRIS »
- « PRU SAINT JOSEPH »
- « PRU SAINT PAUL »

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

« PRU SAINT MAURONT »
« PRU CENTRE NORD »
« PRU SOUDE HAUTS DE MAZARGUES »
« PRU VALLON DE MALPASSE »
« PRU SAINT BARTHELEMY »
« PRU ANRU ISOLE RUISSEAU MIRABEAU »

- Une convention de transfert a été conclue pour les 5 Programmes de Renouvellement Urbain suivants des XVème et XVIème arrondissements de Marseille :

« PRU PLAN D'AOU SAINT ANTOINE LA VISTE »
« PRU LA SAVINE »
« PRU NOTRE DAME LIMITE SOLIDARITE »
« PRU PLAN D'AOU AVENANT LA VISTE / PROJET DE LA VISTE »
« PRU NOTRE DAME LIMITE KALLISTE »

- Une convention de transfert a été conclue pour les opérations du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Ces conventions ont ainsi fixé les modalités de règlement et de transfert à la Métropole des subventions municipales octroyées au GIP MRU dans le cadre des opérations de PRU et du protocole de préfiguration du NPNRU.

Elles prévoient :

- le règlement, par la Ville de Marseille, au GIP Marseille Rénovation Urbaine des subventions municipales appelées auprès du groupement par les différents maîtres d'ouvrages avant le 31 décembre 2019, ainsi que le règlement à son profit des subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées par le groupement avant le 31 décembre 2019 date de sa dissolution, pour un montant global de 1 819 816,84 € ;

- le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des soldes de subventions municipales, anciennement attribuées au GIP Marseille Rénovation Urbaine, pour un montant de 15 311 840,09 € ainsi que des avances sur subventions perçues par le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour un montant de 1 813 054,26 €.

Il est ainsi prévu que la Métropole percevra des subventions municipales :

- en sa qualité de maître d'ouvrage, y compris pour les missions d'ingénieries qu'elle exerce désormais dans le cadre de ces opérations de PRU et NPNRU sur la Ville de Marseille ;

- et en sa qualité d'organisme de mutualisation des financements publics pour ces opérations de PRU et NPNRU. A ce titre, la Métropole est chargée d'instruire les demandes de subventions des différents maîtres d'ouvrages concernés, de transmettre ces demandes à la Ville de Marseille, qui liquidera et versera à la Métropole le montant de la subvention municipale. La Métropole reversera alors aux différents maîtres d'ouvrages les subventions municipales ainsi perçues.

Le GIP MRU, quant à lui, perçoit les subventions municipales pour les opérations qui étaient placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles les dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution. Il est en outre chargé d'assurer la finalisation de l'instruction et le reversement des subventions municipales appelées auprès de lui par les différents maîtres d'ouvrages avant le 31 décembre 2019.

Cependant, le montant des dépenses engagées par le groupement avant le 31 décembre 2019 pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage a, depuis la conclusion de ces conventions, été actualisé et définitivement arrêté.

De ce fait, le montant de la subvention municipale à percevoir par le groupement pour certaines opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage s'en trouve modifié.

Cette actualisation impacte donc également le montant des soldes des subventions municipales à transférer à la Métropole ainsi que le montant des avances sur subventions déjà perçues par le GIP MRU et devant être reversées à la Métropole.

Par ailleurs, il s'avère également nécessaire d'actualiser, suite à des erreurs matérielles, le montant des avances déjà perçues par le GIP MRU pour certaines opérations pour lesquelles le groupement assurait une mission de mutualisation des financements publics et de reversement des subventions municipales aux maîtres d'ouvrages.

Enfin, suite à l'instruction des demandes de paiement réceptionnées par le groupement avant sa dissolution pour certaines opérations pour lesquelles le groupement assurait une mission de reversement des subventions municipales aux maîtres d'ouvrages, il s'avère nécessaire d'actualiser le montant à verser par la ville de Marseille au GIP MRU ainsi que le montant à clôturer pour la ville de Marseille.

Il convient donc de conclure un avenant à chaque convention de transfert afin de prendre en compte ces différentes modifications.

Afin d'assurer une continuité dans le suivi des conventions initiales et de leurs avenants passés entre la Ville de Marseille et le GIP MRU, chaque avenant à la convention de transfert vaudra, pour les programmes concernés par cet avenant, avenant à la convention initiale conclue entre la Ville et le GIP MRU.

Ainsi, le montant des soldes de subventions transférés à la Métropole est désormais de 15.286 584,19 €. Le solde des subventions déjà perçues et non utilisées par le GIP MRU à reverser à la Métropole est désormais de 1.843 636,45 €.

Ce montant, fixé en annexe des avenants aux conventions de transfert, se répartit comme suit :

- Pour les 9 Programmes de Renouvellement Urbain :

PRU	Montant à transférer à la Métropole en €	Provision déjà perçue par le GIP à reverser à la Métropole en €
Flamants Iris	479 149,13	5 319,21
Saint Joseph	388 168,04	17 237,07
Saint Paul	11 526,14	0,00
Saint Mauront	983 642,58	180 157,43
Centre Nord	1 383 780,24	419 264,70
Soude Hauts de Mazargues	938 672,54	125 822,37
Vallon de Malpassé	3 067 940,38	330 206,90
Saint Barthélémy	1 789 274,51	3 685,59
ANRU isolé Ruisseau Mirabeau	335 684,11	0,00
Total	9 377 837,67	1 081 693,27

- Pour les 5 Programmes de Renouvellement Urbain des XV^{ème} et XVI^{ème} arrondissements de Marseille :

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

PRU	Montant à transférer à la Métropole en €	Provision déjà perçue par le GIP à reverser à la Métropole en €
Plan d'Aou Saint Antoine la Viste	1 474 111,57	510 900,96
La Savine	1 291 139,67	199 141,02
Notre Dame Limite Solidarité	425 851,24	35 085,00
Plan d'Aou avenant la Viste	76 430,51	11 449,50
Notre Dame Limite kalliste	119 375,68	0,00
Total	3 386 908,67	756 576,48

- Pour les opérations du protocole de préfiguration du NPNRU :

	Montant à transférer à la Métropole en €	Provision déjà perçue par le GIP à reverser à la Métropole en €
Total	2 521 847,85	5 366,70

Le montant des soldes de subventions transférés à la Métropole est donc minoré de 25 255,90 € et le montant des subventions déjà perçues et non utilisées par le GIP MRU à reverser à la Métropole est majoré de 30 582,19 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° DEVT 012-5206/18/CM du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° DEVT 013/18-7963/19/CM du 19 décembre 2019 approuvant la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets de rénovation urbaine et des missions conduites en qualité de maître d'ouvrage par le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) suite à sa dissolution ;
- La délibération n°CHL 004-9680/21/CM du Conseil de la Métropole du 18 février 2021 approuvant le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des aides municipales dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain engagés sur la ville de Marseille et les conventions fixant les modalités de règlement et de transfert de ces aides à la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 5 octobre 2021.

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021

- Qu'en l'absence de renouvellement de sa convention constitutive, le GIP MRU a été dissout au 31 décembre 2019 et qu'il est en cours de liquidation ;
- Que la Métropole a acté de la reprise des activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets de rénovation urbaine et des missions conduites en qualité de maître d'ouvrage par le GIP MRU suite à sa dissolution ;
- Que la reprise de ces activités nécessite la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes PRU et du protocole de préfiguration du NPNRU ;
- Que la mission de mutualisation des financements publics et de reversement aux maîtres d'ouvrage a été confiée à la Métropole par la ville de Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée, dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagés sur la ville de Marseille, la modification du montant du transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des soldes de subventions municipales tel qu'approuvés par l'article 1 de la délibération du Conseil de la Métropole n°CHL 004-9680/21/CM du 18 février 2021.

Article 2 :

Est approuvé, dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et du protocole de préfiguration du NPNRU engagés sur la ville de Marseille, le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des soldes de subventions municipales pour un montant de 15.286 584,19 euros ainsi que des provisions sur subventions déjà perçues par le GIP MRU pour un montant de 1.843 636,45 euros.

Article 3 :

Sont approuvés les trois avenants, ci-annexés, aux conventions fixant les modalités de règlement et de transfert à la Métropole des subventions municipales octroyées au GIP MRU par la ville de Marseille dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (PRU) et du protocole de préfiguration du Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagés sur la ville de Marseille.

Article 4 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer ces avenants et tous les documents y afférents.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement aux budgets 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous-Politique E111 – Opération n° 2020000400 - Chapitres 20 et 204 et Sous Politique E 110-Opération n° 2018106900-Chapitre 4581194007.

La recette correspondante sera constatée en section investissement sur les budgets 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2021